




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-429**

**Séance publique du**

**23 septembre 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160923- lmc197139-DE-1-1
Date de signature : 27/09/2016
Date de réception : mardi 27 septembre 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CESSIONS SACOGIVA AU PROFIT DE LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE DES  
PARCELLES LZ N°313p ET LZ N°319p - EMPRISE DE VOIRIE - PAE SECTEUR D'AMENAGEMENT  
SAINTE ANNE -SAINT ROCH.**

Le 23 septembre 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/09/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Danièle BRUNET à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Odile BONTHOUX, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Dominique AUGÉY.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.





D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction du Foncier & Gestion du  
Patrimoine

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 SEPTEMBRE 2016

-----

**Nomenclature : 3.1**  
Acquisitions

**RAPPORTEUR** : Madame Odile BONTHOUX

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : CESSIONS SACOGIVA AU PROFIT DE LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE DES PARCELLES LZ N°313P ET LZ N°319P - EMPRISE DE VOIRIE - PAE SECTEUR D'AMENAGEMENT SAINTE ANNE - SAINT ROCH.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le PAE SAINTE ANNE a été approuvé le 22 octobre 2007 afin de développer le secteur d'aménagement Sainte Anne- Saint Roch.

L'aménagement de ce secteur doit s'accompagner de la réalisation des équipements publics nécessaires pour que les terrains actuellement non équipés soient desservies par les réseaux et la voirie et donc deviennent constructibles.

Ce secteur est situé au nord de la voie ferrée Aix-Rognac, il est desservi aux extrémités à l'est par le chemin de Bouenhoure sous dimensionné qui rejoint ensuite l'avenue Vibert et à l'ouest par des chemins étroits dans les emprises de la voie ferrée qui rejoignent la RD 17 par le chemin de la Bastide des Tourelles racheter récemment à la SNCF.

Afin de faire participer les constructeurs ou aménageurs au coût de ces équipements, le PAE prévoit la réalisation de nombreux équipements dont une voie nouvelle de jonction entre le chemin de Bouenhoure et le chemin de la Bastide des Tourelles.

De ce fait la SACOGIVA a accepté la cession à titre gratuit, ainsi que la prise de possession anticipée pour la réalisation des travaux des parcelles suivantes :

- LZ n° 319p d'une surface de 200 m<sup>2</sup> en bordure de la future voie du lotissement Saint Anne reliant le Chemin de Bouenhoure et le Chemin de la Bastide des Tourelles,
- LZ n° 313p d'une surface de 1870 m<sup>2</sup> en bordure de la future voie du lotissement Sainte Anne reliant le Chemin de Bouenhoure et le Chemin de la Bastide des Tourelles.

En conséquence, je vous propose Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** l'acquisition à titre gratuit ainsi que la prise de possession anticipée des parcelles cadastrées LZ n° 319p et LZ n° 313p appartenant à la SACOGIVA, liées à la mise en œuvre du PAE secteur d'aménagement Sainte Anne.- Saint Roch.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

DL.2016-429 - CESSIONS SACOGIVA AU PROFIT DE LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE  
DES PARCELLES LZ N°313P ET LZ N°319P - EMPRISE DE VOIRIE - PAE SECTEUR  
D'AMENAGEMENT SAINTE ANNE -SAINT ROCH.-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 7
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Jacques BOUDON Jean-Pierre BOUVET Gérard BRAMOULLÉ Sylvain DIJON Alexandre  
GALLESE Claude MAINA Danielle SANTAMARIA

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

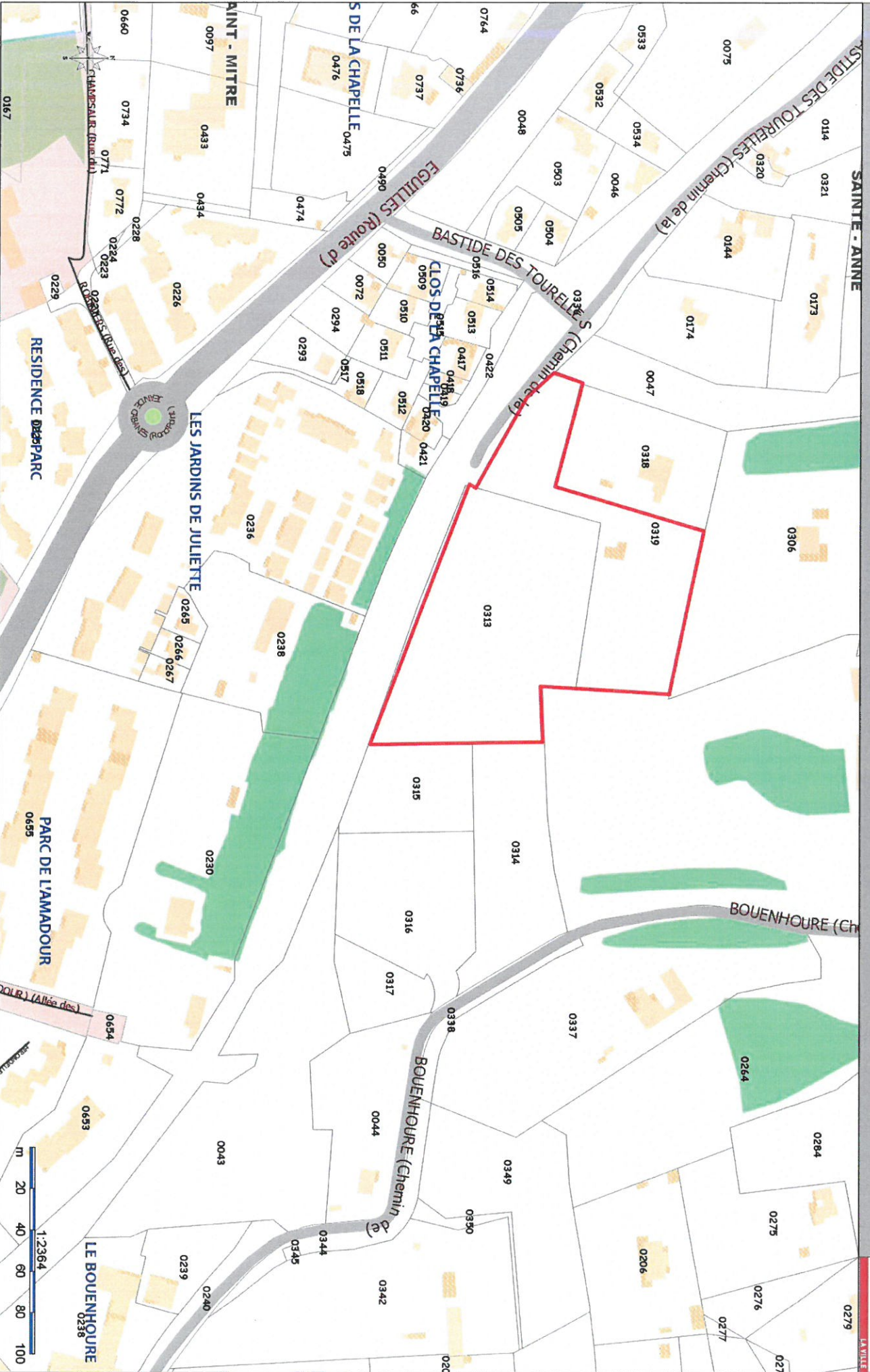
L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

# PLAN CADASTRAL LZ N°319 ET LZ N°313





VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Direction Adjointe des Services Techniques Infrastructures  
Direction des études d'Infrastructures  
Mission aménagement

PAE SAINT ANNE  
Projet de voirie  
Emprise parcellaire

- FAISABILITE - ESQUISSE
- AVANT PROJET
- PROJET

EXECUTION

NOTA: Bastides des Tourelles; Parcelle d'après extraction SIG du BE. Une levée contradictoire sera effectuée pour l'ensemble du projet.

IMPORTANT:

ECHELLE : 1:500

INDICE	DATE	DESSINE PAR	MODIFICATIONS	VERIFIE PAR
A	02/03/16	PM		
B	11/05/16	NF		
C				

